



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 07.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** MC-Montan Injekt FR - Komponente A

· **Code du produit** 3436

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Résine
Résine de polyuréthane

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :** MC-BAUCHEMIE Müller
Am Kruppwald 2-8
D-46238 Bottrop
Tel.: +49(0)2041 101-0
Fax.: +49(0)2041 101-400

MC-Chimie SARL
8 Avenue Marchande
F-57520 Grosbliederstroff
Tel + 33 3 87 27 29 46
Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG
Siloring 8
CH-5606 Dintikon
Tel. +41 56 616 68 68
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D
Conservenstraat 25
2235 Westmeerbeek
Tel. +32 15 20 14 62
info@mc-bauchemie.be

· **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit
msds@mc-bauchemie.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tel.: ++33 (0)625 73 02 61
Tel.: ++32 (0)473 73 21 88
Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 07.08.2020

Nom du produit MC-Montan Injekt FR - Komponente A

(suite de la page 1)

- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:** Contient Dimethylzinn-neodecanoat. Peut produire une réaction allergique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.
- **Composants contribuant aux dangers:** néant
- **Indications complémentaires**
: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **après ingestion :** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 07.08.2020

Nom du produit MC-Montan Injekt FR - Komponente A

(suite de la page 2)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** *Non nécessaire.*
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** *Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).*
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** *Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter le dégagement d'aérosols.*
- **Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun :** *non nécessaire*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *néant*

(suite page 4)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 07.08.2020

Nom du produit MC-Montan Injekt FR - Komponente A

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires
pour l'agencement des
installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle
· Composants présentant des
valeurs-seuil à surveiller par
poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances
présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

25791-96-2 Glycerin, propoxyliert

Dermique	DNEL	13,9 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	98 mg/m ³ (ArL)

· PNEC

25791-96-2 Glycerin, propoxyliert

PNEC	1.000 mg/l (Kla)
	0,02 mg/l (Mew)
	0,2 mg/l (Suw)
PNEC	0,0665 mg/kg dwt (Bod)
	0,052 mg/kg dwt (Mee)
	0,52 mg/kg dwt (Sue)

· Indications complémentaires

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment
de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de
protection et d'hygiène :

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en
cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de
respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains :

Gants de protection.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de
pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et
de soin de la peau.

(suite page 5)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 07.08.2020

Nom du produit MC-Montan Injekt FR - Komponente A

(suite de la page 4)

- **Matériau des gants** Butylcaoutchouc
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
 - Forme : liquide
 - Couleur : Jaune/paille
 - Odeur : caractéristique
- **Modification d'état**
 - Point de fusion : non déterminé
 - Point d'ébullition : non déterminé
- **Point d'éclair :** >100 °C
- **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Densité à 20 °C:** 1,00 g/cm³
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** non ou peu miscible
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 07.08.2020

Nom du produit MC-Montan Injekt FR - Komponente A

(suite de la page 5)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

25791-96-2 Glycerin, propoxyliert

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Ratte)
------	------	----------------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 7)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 07.08.2020

Nom du produit MC-Montan Injekt FR - Komponente A

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

25791-96-2 Glycerin, propoxyliert

LC50/96h	>1.000 mg/l (Leucidus idus)
EC50/48h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC0	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 8)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 07.08.2020

Nom du produit MC-Montan Injekt FR - Komponente A

(suite de la page 7)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales :** Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :**

Département sécurité

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 9)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 9/9

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 07.08.2020

Nom du produit MC-Montan Injekt FR - Komponente A

(suite de la page 8)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

*** Données modifiées par
rapport à la version
précédente**

FR